

La relance européenne et les traités de Rome

Source: CVCE. European Navigator. Étienne Deschamps.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/la_relance_europeenne_et_les_traites_de_rome-fr-743dc95f-589a-4cb3-9534-cc9bd612b3c8.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



La relance européenne et les traités de Rome

Le rejet par l'Assemblée nationale française, le 30 août 1954, du traité de Communauté européenne de défense (CED) et la disparition automatique du projet de Communauté politique européenne (CPE) met un terme, du moins provisoirement, à toute forme d'union politique et militaire de l'Europe occidentale sur le plan supranational. Il faut pourtant peu de temps pour voir éclore, notamment sous l'impulsion des trois pays du Benelux, des plans favorables à une relance européenne. Les secteurs de l'économie et de l'énergie nucléaire apparaissent comme les plus prometteurs. Même si le choix des Six n'est pas fait quant à la poursuite d'une intégration sectorielle ou à l'établissement d'un marché commun général sur la base d'une union douanière.

Les choses vont alors aller très vite. Car il faut profiter de la conjoncture politique et de la situation internationale que l'on sait favorables. De la conférence de Messine, les 1^{er}, 2 et 3 juin 1955, à la signature au palais du Capitole à Rome, le 25 mars 1957, des traités instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA), il ne s'écoule en effet que vingt-et-un mois. Mais cette période limitée est remplie d'une activité fébrile et de la recherche, parfois difficile, de compromis par les six pays membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Sous l'influence de quelques hommes qui savent ce qu'ils veulent (Jean Monnet, Paul-Henri Spaak), le processus se déroule malgré les réserves du Royaume-Uni, associé pourtant à la CECA et malgré le découragement des militants fédéralistes après l'échec de la CED. Les positions finissent par se rapprocher, l'Allemagne d'Adenauer admettant la finalité politique de l'intégration, les gaullistes s'étant effondrés aux élections de 1956, et finalement sous le coup de l'affaire de Suez.

Les institutions communautaires sont mises en place à Bruxelles en janvier 1958, alors même que la Grande-Bretagne propose la création d'une grande zone de libre-échange qui aurait dû contenir la nouvelle Communauté. Paradoxalement, c'est la venue au pouvoir du général de Gaulle qui permet à la CEE de prendre son essor en donnant un coup d'arrêt au contre-projet britannique. La création de la CEE et de l'Euratom constitue une étape décisive dans la construction d'une Europe encore limitée aux Six mais pourtant susceptible de s'étendre et de préparer l'union politique.